

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

OBJET : Délibération pour autoriser le Maire à demander une subvention au département dans le cadre des amendes de police et à la Région pour financer l'acquisition de matériel de sécurité routière

Le quatre décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD
Convocation en date du : 27 novembre 2023

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel (pouvoir donné à ACHIN Richard), GALLAND Daniel, HELSEN Véronique

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention, dite « Amendes de Police », auprès du Département 05 et une demande financière à la Région pour l'acquisition de matériel de sécurité destiné à sécuriser le travail de nos agents. Les agents sont régulièrement emmenés à travailler sur des voies très roulantes ou à proximité (RN 85 – routes départementales) qui nous imposent de prévenir au maximum les risques d'accident. Cette aide financière permettra l'acquisition de panneaux de signalisation, de barrières, de feux de chantier et du matériel de sécurité estimés à 18 169.46€ HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- 9 085€ (soit 50%) de subvention « amendes de police »
- 5 450€ (soit 30%) de subvention de la Région
- 3 634.46€ (soit 20%) de prise en charge par la commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de solliciter une subvention « Amendes de Police » auprès du Département 05 et une subvention à la Région pour l'acquisition de matériel de sécurité routière
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: mairie@aubessagne.fr